

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2011

ARTES SA BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Solde au

31 décembre 2011 31 décembre 2010

Actifs

Actifs non courants

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	2 215 171	2 202 660
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 303 861)	(959 429)
	911 310	1 243 231
Immobilisations corporelles	10 073 086	9 693 011
Amortissements des immobilisations corporelles	(5 684 631)	(5 170 459)
	4 388 455	4 522 552
Immobilisations financières	15 840 245	13 278 951
Provision pour dépréciation		
	15 840 245	13 278 951
Total des actifs immobilisés	21 140 010	19 044 734

Total des actifs non courants

21 140 010 **19 044 734**

Actifs courants

Stocks	8 485 649	11 334 472
Provisions sur stocks		-
	8 485 649	11 334 472
Clients et comptes rattachés	6 577 937	6 438 542
Provisions sur comptes clients	(1 049 210)	(1 056 035)
	5 528 727	5 382 507
Comptes de régularisations et autres actifs courants	2 255 920	
Provisions sur autres actifs	(18 000)	3 001 903
	2 237 920	
Placements et autres actifs financiers	78 714 260	76 764 550
Liquidités et équivalents de liquidités	5 221 600	6 032 434

Total des actifs courants

100 188 156 **102 515 867**

Total des actifs

121 328 166 **121 560 600**

ARTES SA

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Solde au	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	25 500 000	25 500 000
Réserves	3 125 067	3 125 067
Résultats reportés	30 645 112	27 172 602
Total des capitaux propres après affectation résultat de l'exercice	59 270 179	55 797 669
Total des capitaux propres après affectation résultat de l'exercice	59 270 179	55 797 669
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	350 000	850 000
Total des passifs non courants	390 000	850 000
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 771 647	39 096 769
Autres passifs courants	16 896 340	25 667 932
Concours bancaires et autres passifs financiers		108 230
Total des passifs courants	61 667 987	64 872 931
Total des passifs	61 667 987	65 762 931
Total des capitaux propres et des passifs	121 328 166	121 560 600

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat 2011

	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2010	25 500 000	2 550 000	515 473	59 594	21 600 996	27 501 607	77 727 670
Affectation du résultat 2010 (AGO du 22/06/2011)							
Résultats reportés					5 571 607	-5 571 607	
Dividendes						- 21 930 000	- 21 930 000
Résultat de l'exercice 2011						17 497 509	17 497 509
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2011	25 500 000	2 550 000	515 473	59 594	27 172 603	17 497 509	73 295 179
Affectation du résultat 2011 (AGO du 21/06/2012)							
- Réserve légale							0
- Résultats reportés					3 472 509	-3 472 509	0
- Dividendes						-14 025 000	-14 025 000
Résultat de l'exercice 2011							0
Capitaux propres après affectation au 31/12/ 2011	25 500 000	2 550 000	515 473	59 594	30 645 112	0	59 270 179

RESOLUTIONS ADOPTEES AGO DU 21 JUIN 2012.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2011 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2011	= 17 497 509 TND.
- Résultats reportés	= 27 172 602 TND.

- Bénéfice distribuable	= 44 670 111 TND.
- Dividendes de l'exercice 2011 (Soit 0,550 TND par action)	= 14 025 000 TND.

- Le solde à affecter aux résultats reportés	= 30 645 111 TND.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,550 TND par action, soit un montant total de 14 025 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 09/07/2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence au titre de l'année 2012 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les frères MZABI et la société DALMAS représentée par Monsieur Moncef MZABI déclarent renoncer aux dividendes relatifs à l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouveau Co-commissaire aux comptes le cabinet ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Mohamed Cherif pour une période de trois ans à partir de l'année 2012 soit pour les années 2012, 2013 et 2014. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat de quatre administrateurs.

- Monsieur Moncef MZABI.
- Monsieur Mzoughi MZABI.
- Monsieur Mohamed Sadek Mzabi.
- La société DALMAS, représentée par Monsieur Moncef MZABI.

Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2012, 2013 et 2014. Les mandats respectifs des quatre administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES AGE du 21/06/2012.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les décisions du conseil d'administration de la société ARTES réuni le 28 Avril 2012 et décide d'augmenter le capital social de la société de 12 750 000 Dinars pour le porter de 25 500 000 Dinars à 38 250 000 Dinars par incorporation des réserves (résultats reportés) en deux tranches durant les années 2012 et 2013 comme suit :

1 ère Tranche : Porter le capital social durant l'année 2012 de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars par incorporation de la somme de 6 375 000 Dinars à prélever sur les réserves (résultats reportés) et la création de 6 375 000 actions nouvelles de 1Dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes, avec jouissance en dividendes à partir du 01/01/2012.

2 ème Tranche : Porter le capital social durant l'exercice 2013 de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars par incorporation de la somme de 6 375 000 Dinars à prélever sur les réserves (résultats reportés) et la création de 6 375 000 actions nouvelles de 1Dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes, avec jouissance en dividendes à partir du 01/01/2013.

les modalités de la deuxième tranche de l'augmentation du capital et la modification corrélative de l'article 6 des statuts seront arrêtés par le conseil d'administration par délégation conformément aux dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société et de modifier corrélativement l'article 6 suite à l'augmentation du capital social de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales, tous pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.